



FLASH n° 33

8 avril 2024



www.la-falaise.fr

Arrivée d'un nouvel agent technique en mairie

Bienvenue à Madani !

À compter du 8 avril 2024, Monsieur Madani BOUMAARAF intégrera le personnel communal à temps non complet (lundis, mercredis et vendredis).

Il travaillera avec Monsieur Florent THORAVAL pour participer à l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts ainsi qu'au maintien de la propreté dans le village.



Fermetures programmées de la mairie

L'accueil de la mairie sera fermé :

Vendredis 12 avril et 10 mai 2024.



N'hésitez pas à :

- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)

Distribution d'eau potable : SEFO vous informe



La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise déploie actuellement la télérelève des compteurs d'eau sur la commune de La Falaise.

Cette mission est menée par la SEFO et ses partenaires sous-traitants. Si vous ne disposez pas encore de ce service, nous vous remercions de contacter la SEFO afin de convenir d'un rendez-vous, par courriel à sefo@sefo.fr ou par téléphone au 01 39 29 59 56.



- Numéro d'appel abonnés (demande, réclamation, devis création branchement d'eau, fuite, manque d'eau, affaissement...) : 01 39 70 20 00.
- Un accueil physique est possible à l'agence SEFO d'Aubergenville, ouverte du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Inscriptions à l'école - Année 2024/2025 (2)



Depuis le 26 février 2024, vous pourrez inscrire votre enfant à l'école maternelle et élémentaire « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :

- ▶ **Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile** : un formulaire « Fiche d'admissibilité » sera à compléter sur place, qui vous sera remis une fois tamponné de la mairie.
- ▶ Demander un rendez-vous avec la directrice de l'école **par mail** (0781451d@ac-versailles.fr) **en mettant pour objet "Inscription de mon enfant pour la rentrée 2024"** avec vos coordonnées complètes et nom et prénom de votre enfant.

Elle vous contactera ensuite par téléphone pour fixer le rendez-vous au cours duquel vous lui apporterez le formulaire « Fiche d'admissibilité » rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Pour l'année 2024/2025, la semaine scolaire-type est maintenue comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du matin*/**	7h - 8h20	7h - 8h20	X	7h - 8h20	7h - 8h20
Ecole - Matin	8h20 - 11h30	8h20 - 11h30		8h20 - 11h30	8h20 - 11h30
Cantine*	11h30 - 13h20	11h30 - 13h20		11h30 - 13h20	11h30 - 13h20
Ecole - Après-midi	13h20 - 16h30	13h20 - 16h30		13h20 - 16h30	13h20 - 16h30
Accueil du soir*	16h30 - 19h00	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 - 19h00

* Les inscriptions aux accueils et à la cantine auront lieu en juin 2024 (Info dans un prochain flash). ** ou 7h30 selon la fréquentation 2023/2024

Installation des caméras de vidéoprotection



Les 8 caméras de vidéoprotection installées fin 2023 sont désormais actives depuis quelques semaines.

Huit caméras alliées à un centre de traitement des images en mairie ont été installées à proximité des bâtiments publics et aux entrées/sorties de la commune, à divers emplacements des rues suivantes :

- Rue des Grands Prés
- Place de la Libération
- Rue des Ecoles
- Rue du Bec de Géline

Attention : l'accès aux images est strictement réglementé : ces dernières ne pourront être visionnées que par le dépôt d'une réquisition par les Officiers de Police Judiciaire de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale.

Divers financements ont contribué à cette installation :



« Ici, la Région agit pour votre sécurité » : 9 654,75 €



Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 8 275,50 €



Fonds de concours aux communes de – 3500 h. : 4 137,75 €

Travaux d'aménagement de voiries à La Falaise



Différents travaux sont prévus au cours du mois de mai 2024 :

- Rue des Grands Prés jusqu'à Épône (curage des fossés) : le 3 mai 2024
- Impasse du Bec de Géline (réfection du tapis) : du 13 au 17 mai 2024
- Chemin des Nézy (réfection du tapis) : du 20 au 27 mai 2024



Des restrictions en matière de circulation et de stationnement seront prises : circulation alternée pour la rue des Grands Prés, interdiction de circuler pour les autres voies entre 8h et 17h, stationnement interdit dans l'emprise et à l'approche des chantiers.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne temporaire occasionnée.

Élections européennes 2024 (2)

Les élections des représentants au Parlement européen se dérouleront, pour les citoyens français, le dimanche 9 juin 2024.



Ce scrutin ne compte qu'un tour et est ouvert aux ressortissants européens. Pour voter, **pensez à vous inscrire sur les listes électorales** :

- **Jusqu'au 1er mai 2024** pour une inscription en ligne sur www.elections.interieur.gouv.fr ;
- **Jusqu'au 3 mai 2024** pour une inscription en mairie ou par courrier (pas de dépôt en boîte aux lettres).

Vous voulez vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est effective ? Vous pouvez :

- ✓ soit vous rendre sur le site service-public.fr à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> (Attention, le service nécessite une saisie exacte de votre état-civil tel qu'il figure sur votre acte de naissance).
- ✓ soit vous adresser en mairie pour vérification (mairie@la-falaise.fr).

Allô Autonomie

Allô Autonomie
0 801 801 100
pour les seniors et personnes
en situation de handicap
(Appel gratuit)

NOUVELLE OFFRE
Vous avez besoin
d'adapter votre
logement ?
Contactez-nous !

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 16h30
+ D'INFOS SUR
yvelines.fr et 78-92.fr

Autonomy
Yvelines
Le Département

Le Département des Yvelines propose une nouvelle offre : l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Les Yvelinois peuvent joindre le centre d'appel départemental : **Allô Autonomie**.

Ils pourront obtenir des informations sur la prévention et l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie. **Les seniors (à partir de 60 ans) et les personnes en situation de handicap ainsi que leurs aidants sont concernés.** Ce numéro unique permet de répondre aux questions sur l'ensemble des dispositifs du Département et de l'Agence Autonomy dans le domaine de l'autonomie.

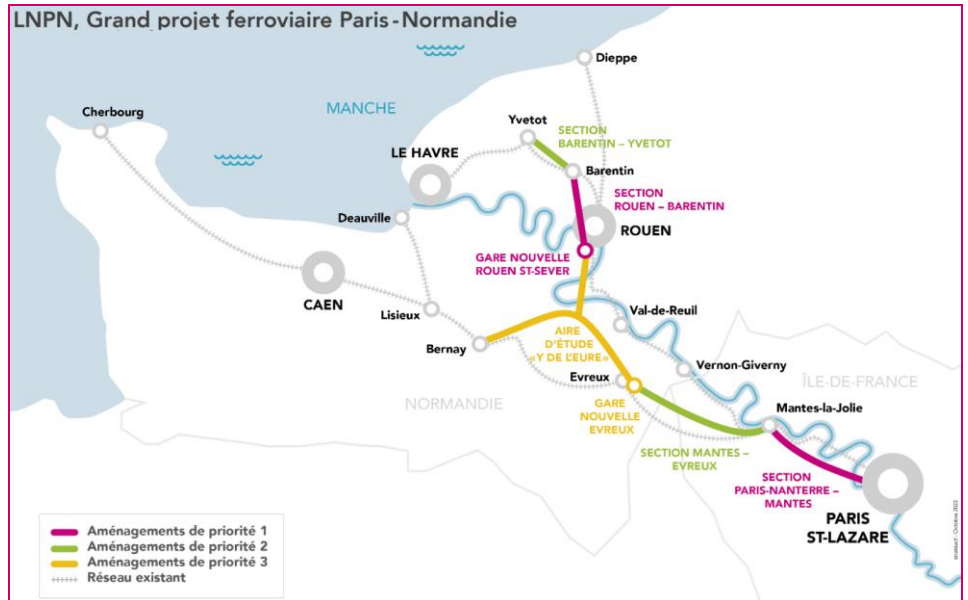
Pour contacter Allô Autonomie, un seul numéro : 0 801 801 100 (appel gratuit). Allô Autonomie est joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Information sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie



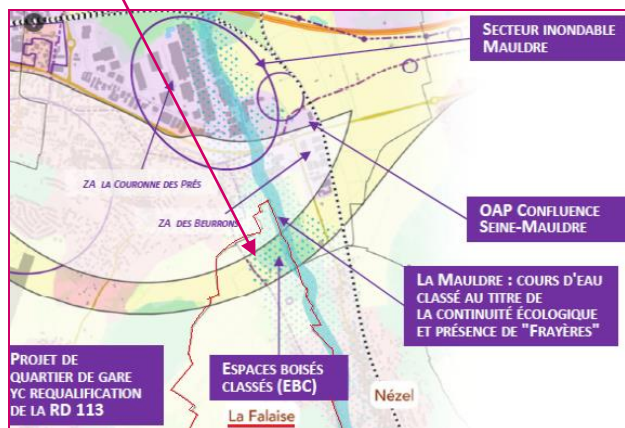
Initiée en 2009, la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) doit relier Paris Saint-Lazare au Havre, via Mantes et la nouvelle gare de Rouen Saint-Sever, complétée par une section vers Caen et Cherbourg.

Selon SNCF réseau, la mise en service de cette infrastructure doit améliorer significativement la connexion ferroviaire de la vallée de la Seine grâce à de nouvelles capacités (augmentation de la vitesse qui permettrait par exemple de gagner 4 minutes sur le tronçon Mantes-Evreux, en passant sur certains tronçons à 200 km/h, voire 250 km/h contre 120 km/h actuellement sur certaines parties, amélioration de la qualité et de la fréquence des trains), tant pour les voyageurs que les marchandises pour plus de report modal, plus de résilience du réseau et une offre de service de meilleure qualité.



Avec une mise en service à l'horizon de 2035, des tracés doivent être proposés cette année 2024.

De nombreuses communes sont plus ou moins impactées, un des tracés retenus passe entre Épône et La Falaise :



Vous trouverez ci-contre le communiqué de presse de la CU GPS&O.

Soyez assurés que nous sommes vigilants puisque plusieurs tracés sont envisagés, impactant notre bassin de vie.

Nous vous appelons à vous manifester lors des réunions publiques à venir durant cet été.

Yvelines
Le Département

GRAND PARIS
SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Le 22 mars 2024

Communiqué de presse

Les élus du nord Yvelines confirment leur opposition au projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie

Lors du Comité de pilotage de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) qui s'est tenu le jeudi 21 mars à Paris, Cécile Zammit-Popescu, Présidente de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, et Patrick Stefanini, Représentant du Président du Conseil départemental des Yvelines et Conseiller départemental du canton de Bonnières, ont défendu avec fermeté les intérêts des habitants du nord Yvelines.

Ils ont réaffirmé leur opposition totale à ce projet, notamment au regard des annonces faites fin 2023 (suppression des arrêts des trains normands dans le Mantois, augmentation du fret sur les lignes J Nord et J Sud, futur RER Eole) et ont redemandé le passage en souterrain de l'ensemble de la ligne, aujourd'hui prévue en aérien le long de l'A13, soit au sud soit au nord.

Le Préfet Sanjuan, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine, a informé l'assemblée du retour autour de la table de la Présidente de la Région Ile-de-France, celle-ci l'ayant indiqué lors d'une rencontre de l'axe Seine au Havre le 18 mars à l'invitation d'Édouard Philippe. Les élus ont pris acte de ce revirement. Valérie Péresse est effectivement intervenue durant le Comité de pilotage pour indiquer que la Région accompagnerait ce projet sous certaines conditions.

Cécile Zammit-Popescu et Patrick Stefanini ont obtenu de l'Etat et de la SNCF des réunions de concertation supplémentaires avec les élus avant le début de la consultation publique programmée au mois de mai. En revanche, ils déplorent le refus de l'Etat de reporter au-delà des vacances d'été la période de consultation des habitants, et ce en dépit d'un avis favorable des représentantes de la Commission nationale du débat public qui avaient souligné l'importance d'une consultation de qualité.

Un grand projet d'infrastructure est toujours difficile à faire accepter à la population, même lorsqu'il apporte localement un service supplémentaire. La LNPN est un projet de plusieurs milliards d'euros demandé par la Normandie au seul bénéfice des Normands, il est catastrophique pour le territoire et son attractivité, il impacte lourdement ses paysages et ses terres agricoles, ses villes et villages, son habitat, ses commerces et entreprises. Tout cela sans aucun service pour les habitants du nord Yvelines. Inacceptable en l'état.